



Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice

Lettre d'actualité n°28 - Juin 2016

Table des matières

Vie de la fédération

- page 2 -

Sortie du rapport d'activité 2015, 2, - Adhésion de l'association *Yoga en Prison*, 2 - Présentation de l'association *Lire c'est vivre*, 2 - A propos du mouvement des SPIP, 3

Actualités de la fédération

- page 4 -

Lancement d'un guide des associations prison-justice, 4, - Revue Prison-Justice : '*Associations, qu'en est-il de nos projets ?*', 4 – La FARAPEJ organise un colloque sur les règles pénitentiaires européennes, 4 – Actualités du groupe de travail '*Internet en prison*', 5

Actualités des associations 'prison-justice'

- page 5 -

Journées Nationales Prison, du 21 au 27 novembre 2016 : *Prison, vivre enfermé*, 5, - *Prison Insider*, le site d'informations sur les prisons dans le monde. La FARAPEJ s'associe au projet, 5 – Donner à la contrainte pénale toute sa portée, 6

Du côté des associations membres

- page 7 -

Les points info-familles se poursuivent à Fleury-Mérogis, 7, - L'ANVP s'engage dans la contrainte pénale, 8 – *A l'air libre*, un documentaire sur la ferme de Moyembrie, 8

Actualités des ressources en ligne

- page 8 -

Les chroniques d'actualité, 8, - État de la population pénale sous écrou, 8 – Actualités de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, 8

Zoom sur l'actualité des films « prison »

- page 9 -

A l'air libre, de Nicolas Ferran et Samuel Gautier, 9, - *Le Lendemain*, de Magnus Von Horn, 9 – *Visages défendus*, de Catherine Réchard, 10

Agenda de la fédération

- page 10 -

Adhésion à la FARAPEJ et dons

- page 11 -

Pour s'abonner à la lettre, merci d'envoyer un message à lettre@farapej.fr

Vie de la Fédération

- Sortie du rapport d'activité 2015 -

Élaboré par le Conseil d'administration de la Fédération, le rapport d'activité 2015 de la FARAPEJ est désormais disponible. Le rapport rend compte des projets et actions de la fédération au sein de neuf parties distinctes : 'Vie de la fédération', 'A la rencontre du réseau', 'Formations', 'Réflexion', 'Information du public sur la prison et la justice', 'la FARAPEJ dans le débat public', 'Partenariats associatifs', 'Ressources et documentation', et enfin 'Appui du public touché par une mesure pénale'. Pour le consulter dans son intégralité :

http://www.farapej.fr/Documents/ra_2015_vdef.pdf

- Adhésion de l'association Yoga en prison -

La mission de l'association *Yoga En Prison* (YEP) est de **développer la pratique du yoga et de la méditation en milieu carcéral**, auprès des personnes détenues et des surveillants. L'association souhaite ainsi : améliorer les conditions de vie en détention, réduire la violence et l'agressivité quotidienne grâce à une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise de soi, développer respect et empathie, faciliter la réinsertion et la reconstruction des individus, et contribuer à la réduction de la récidive en réduisant les tensions sociales (et les dépenses publiques). Comme l'association est toute récente, elle a rejoint la FARAPEJ en tant que membre associé ; lorsque son action sera vraiment lancée, elle pourra devenir membre à part entière de la fédération.



Pour en savoir plus : <http://www.yogaenprison.org>

- Présentation de l'association Lire c'est vivre -



En mai 2015, le Conseil d'Administration a validé la candidature de l'association *Lire c'est vivre* au sein du collège des associations membres de la FARAPEJ.

L'objectif fondamental de Lire C'est Vivre est la **gestion des bibliothèques de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**. Pour autant, l'association a aussi pour objet le **développement de la lecture en milieu carcéral**, selon les modes d'action suivants, qu'ils existent déjà ou qu'ils soient à imaginer ou à susciter :

- La création et le fonctionnement des bibliothèques ou des lieux de lecture dans les centres pénitentiaires, par des professionnels assistés de détenus auxiliaires-bibliothécaires ;
- L'organisation permanente d'une action culturelle autour du livre, de la lecture, de l'écriture et de l'image en liaison avec la culture environnante ;
- La formation de toute personne chargée des livres ou de la lecture ;
- Enfin, l'association a pour but de **sensibiliser l'opinion publique** à l'importance et aux conditions particulières de la lecture en détention.

L'association était présente à l'assemblée générale de la Fédération en mars 2015, au cours de laquelle elle a pu se présenter, ainsi que ses activités, aux personnes présentes. Ce fut aussi l'occasion de présenter le travail entamé en ce qui concerne l'exercice du droit de vote des personnes détenues, à l'aune des prochaines élections présidentielles de 2017.

Pour en savoir plus : <http://www.lirecestvivre.org>

- A propos du mouvement des SPIP -

Lors de son conseil d'administration du 11 juin, la FARAPEJ a décidé d'apporter son soutien à la mobilisation des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en cours depuis le mois de février. Cette mobilisation exprime un besoin de reconnaissance et de moyens pour la filière d'insertion et de probation. La filière SPIP regroupe actuellement 3.600 fonctionnaires du ministère de la justice qui suivent 78.000 personnes écrouées et plus de 172.000 personnes en milieu ouvert, soit 250.000 personnes sous main de justice. Les missions des SPIP se sont très largement développées ces dernières années, tant en milieu ouvert que fermé, encore récemment avec l'adoption de la réforme pénale d'août 2014.

La FARAPEJ est consciente et particulièrement soucieuse du fait que la mobilisation des SPIP affecte les personnes détenues comme les personnes suivies en milieu ouvert et entrave l'action des associations en détention (les associations adhérentes nous informent régulièrement que leurs actions sont perturbées par la mobilisation).

Pour autant, nous n'en sommes pas moins convaincus que la mobilisation actuelle manifeste une exaspération profonde et ancienne de services pénitentiaires d'insertion et de probation en tension, parfois à bout, auxquels les moyens ne sont suffisamment pas donnés pour réaliser correctement leur missions. Il y a plus de dix ans, un rapport de la Cour des Comptes soulignait déjà que cette mission ne se cantonnait pas à la garde des prisons. Le cœur de la réforme pénale de 2014 est l'individualisation de la peine lors de son prononcé et de son exécution. Les SPIP sont au cœur de cette individualisation, charnière entre magistrature et monde associatif en matière d'individualisation, de l'aménagement de la peine à la mise en œuvre d'un accompagnement social individualisé.

La FARAPEJ souhaite que les négociations en cours au ministère et à la direction de l'administration pénitentiaire aboutissent à brève échéance et que la véritable prise en considération des SPIP permette de lever l'un des freins aux réformes engagées ces dernières années.

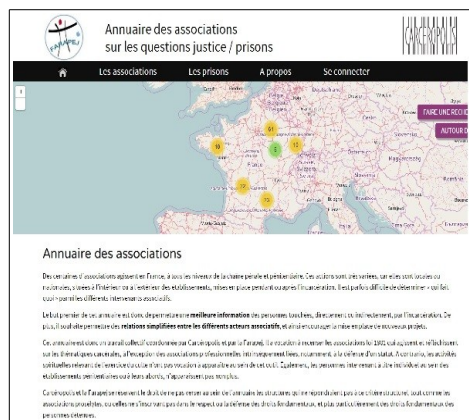
Alexis Saurin, président de la FARAPEJ, pour le conseil d'administration

Quelques éléments sur la mobilisation dans les SPIP:

- Depuis le 4 février 2016, les SPIP sont mobilisés, réunis dans un grand mouvement intersyndical dont l'origine est le versement de primes aux différents personnels de l'AP à l'exclusion des personnels des SPIP;
- la demande de revalorisation salariale accompagne une demande de reconnaissance des missions des SPIP ce que traduit par le mot d'ordre suivant: *"la reconnaissance de l'ensemble des missions de l'administration pénitentiaire passe par la reconnaissance de l'ensemble des personnels qui les portent!"*.
- Une grande majorité des SPIP sont touchés par cette mobilisation (environ 80% des SPIP mobilisés indiquent les syndicats) et lors d'une journée de mobilisation le 10 mai, plus du quart de la profession a manifesté.
- Plusieurs formes de mobilisations ont été observées dans les SPIP, notamment pendant la semaine du 6 juin où on a vu des convocations de personnes suivies annulées, l'accueil du public réduit à minima, la rédaction des rapports destinés aux JAP sur les condamnés interrompue, et la presse conviée à des rassemblements locaux ou régionaux.

Actualités de la Fédération

- Lancement d'un guide des associations 'prison-justice' -



Des centaines d'associations agissent en France, dans les prisons et à tous les niveaux de la chaîne pénale et pénitentiaire. Visites, soutien matériel, accès au droits, accueil des familles, actions socioculturelles ou de formation, prévention, accompagnement social de sortants de prison... Leurs actions sont très variées et répondent à différents besoins des personnes détenues et de leurs proches, qui ne seraient pas couverts sans l'engagement associatif. La FARAPEJ, avec Carcéropolis, lance le guide des associations prison-Justice, consultable à l'adresse :

www.guide-associations-prison.fr.

Près de 250 associations sont déjà présentes, dont l'ensemble des associations adhérentes à la Fédération. La FARAPEJ et Carcéropolis invitent les associations inscrites à vérifier les informations les concernant pour qu'elles soient régulièrement

tenues à jour ; toutes les autres associations agissant dans le domaine sont également invitées à s'inscrire.

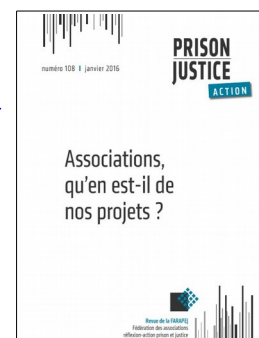
Informations complémentaires et demandes : guide-associations@farapej.fr

- Revue Prison-Justice : Associations, qu'en est-il de nos projets ? -

Le numéro 108 de la Revue Prison Justice, consacré d'une part aux métiers pénitentiaires et d'autre part aux associations dans leurs relations avec l'administration, est entre vos mains (voir la présentation ici : <http://farapej.blogspot.fr/2016/03/revue-prison-justice-publication-du-n108.html>). Comme à chaque parution, les questions, les oppositions, les tensions qui l'habitent invitent à aller plus loin.

Un débat public a rassemblé une douzaine de personnes le samedi 11 juin, à partir de la lecture du numéro faite par **Alain Blanc**, magistrat honoraire, ancien président de chambre à la cour d'appel de Douai et ancien président de l'Association Française de Criminologie.

Pour écrire au comité de rédaction ou contribuer à la revue : revue@farapej.fr



- La FARAPEJ organise un colloque sur les règles pénitentiaires européennes les 4 et 5 novembre 2016 à Paris -

Il y a dix ans, le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle version des RPE, dont la première édition remonte à 1973. Elles ont accompagné et influencé les différentes évolutions qu'ont pu connaître les établissements pénitentiaires depuis dix ans. A l'occasion de leurs dix ans, **la Fédération va donc organiser un colloque qui leur est consacré**, et notamment afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Étudier dans quelle mesure les RPE sont effectivement appliquées en France et en Europe ;
- Conformément à la règle n°108, questionner la nécessité d'une réactualisation de ce texte ;
- Sensibiliser les associations, faire appel à elles pour dresser un état des lieux de leur mise en œuvre.

En vue de cet événement, la FARAPEJ souhaite mieux connaître la situation dans les prisons, et mesurer ainsi les avancées réalisées de celles qui restent encore à accomplir. Qu'observez-vous sur le terrain, en matière de conditions de détention, de santé, d'activité, d'accès au droit, etc ? **Pour répondre, nous vous proposons de remplir et faire remplir le plus largement possible le questionnaire dédié !**

Le questionnaire porte sur ce que vous observez là où vous intervenez. Si vous n'êtes pas concernés par certaines questions, vous pourrez cocher "Ne sais pas". Merci beaucoup de vos réponses pour le **15 juillet 2016 !**

Pour accéder au questionnaire : www.colloque2016.farapej.fr

- Actualités du groupe de travail 'Internet en prison' -

Le groupe de travail s'organise pour travailler à l'ensemble de la problématique et a rencontré le 24 mai 2016, l'équipe concernée au sein de la direction de l'administration pénitentiaire, afin notamment de connaître leurs avancées sur ce sujet.

La société connaît une profonde mutation due à la généralisation des technologies numériques, -internet, mais pas seulement- qui impacte nos relations sociales, l'accès à l'information et à la culture voir même nos comportements journaliers. Les personnes détenues n'échappent pas à ce phénomène. Certaines ont été, déjà exposées à cette mutation, d'autres pas encore, en fonction de la date ou de la durée de leur détention. Pour les unes, c'est une **grosse frustration** que de ne plus y avoir accès, pour les autres c'est un **nouveau type de fracture numérique** qui se creuse un peu tous les jours et qui obère gravement les conditions de retour à la vie extérieure.

Un groupe de travail s'est constitué à la Farapej pour réfléchir à cette problématique et proposer des solutions. De multiples applications « d'internet en détention » y sont examinées (e-learning, correspondance, accès administratif, contacts familiaux, utilisation de ressources informatiques, musique en ligne,..). Beaucoup de ces applications n'étant plus disponibles pratiquement qu'en ligne, ne rien faire, ne rien proposer reviendrait à régresser par rapport à la situation actuelle. Ceci dit, Internet n'est évidemment pas la panacée à tout problème et, nous savons tous qu'un usage trop intensif voire exclusif de cet outil peut conduire à des problèmes d'isolement social et de surveillance généralisée. Le monde de la détention n'échappera pas à ces risques qui pourront d'ailleurs y être exacerbés, et il faut donc être clairvoyant et vigilant à la fois.

Le groupe de travail s'organise pour travailler à l'ensemble de la problématique et a rencontré le 24 mai 2016, une équipe de la direction de l'administration pénitentiaire qui y réfléchit de manière parallèle. Des solutions techniques semblent exister, mais l'obstacle majeur reste de l'ordre politique sur ce sujet sensible. Les choses donc semblent bouger assez vite quant à ce qui serait possible, et pas seulement en France, mais beaucoup plus lentement quant à ce qui serait permis. **La Farapej doit œuvrer pour réconcilier ces deux chemins.** Plus d'informations : <http://www.farapej.fr/Dossiers/TIC-Prison/>

Un œil sur l'actualité des associations Prison-Justice

- Journées Nationales Prison du 21 au 27 novembre 2016 : Prison, vivre enfermé -



Les Journées Nationales Prison sont organisées à l'initiative du **Groupe National de Concertation Prison**, qui regroupe une dizaine de structures, associations et aumôneries, dont la FARAPEJ. Cette année, elles auront lieu du **21 au 27 novembre 2016**, autour d'une thématique élargie : « **Prison, vivre enfermé** ».

En attendant l'envoi d'éléments de réflexion aux différentes associations et partenaires, vous pouvez retrouver l'affiche, une **présentation du thème** et, à partir du 27 juin, un dossier pédagogique complet sur le site de la Fédération : www.jnp.farapej.fr.

- Prison Insider, le site d'informations sur les prisons dans le monde -

La FARAPEJ s'associe au projet !

La FARAPEJ est devenue correspondante pour la France de l'association *Prison Insider* ! A ce titre, elle est chargée de rédiger une fiche descriptive des conditions de détention en France.

Prison Insider est une association créée à l'initiative de M. Bernard Bolze, fondateur de l'Observatoire International des Prisons, **dans l'objectif de créer et d'alimenter un site internet qui consigne les conditions de détention, pays par pays, partout dans le monde.** Ce site permettra de comparer les conditions d'un pays à l'autre, mais également d'échanger grâce à un forum de discussions et d'apporter les informations pratiques nécessaires à toute personne concernée par l'incarcération ou celle d'un proche, dans un autre pays que le sien. **Le site sera lancé en septembre 2016.** Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de *Prison Insider* : www.prison-insider.com.



- Donner à la contrainte pénale toute sa portée -

Circulaire de politique pénale et contrainte pénale

Dans une circulaire de politique pénale en date du 2 juin 2016, le Garde des Sceaux indique que « conformément aux vœux du législateur, un rapport sur l'application de la contrainte pénale élaboré sur la base des éléments d'ores et déjà transmis, est en cours d'élaboration et sera adressé prochainement au Parlement ». Ainsi, la circulaire consacre-t-elle un paragraphe à la contrainte pénale dans lequel il est réaffirmé l'utilité de cette nouvelle sanction pour prévenir la récidive, étant entendu par ailleurs que « le sursis avec mise à l'épreuve [doit] être réservé aux personnes nécessitant un suivi plus formel et davantage axé sur le contrôle du respect des obligations et interdits ».

Contrainte pénale et rapport d'application

Les différents entretiens ayant eu lieu entre partenaires associatifs et M. Dominique Raimbourg, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale permettent de penser que ce rapport, attendu pour l'été 2016, ne devrait pas se limiter à la contrainte pénale. En effet, le rapport devrait porter aussi sur **la libération sous contrainte**. Enfin, compte tenu de l'évolution alarmante de la population détenue et du nombre de détenus en surnombre, le rapport devrait aussi traiter de la **surpopulation des prisons, de l'encellulement individuel et des perspectives de politique pénitentiaire**. Autant de questions urgentes qui, à notre grand regret, ne sont pas abordées dans la circulaire du 2 juin. Et ce alors que les 24 préconisations présentées, en novembre 2014, dans le rapport de M. Raimbourg sur l'encellulement individuel sont restées lettre morte.

Observatoire de la récidive et de la désistance

Après avoir eu la satisfaction de voir l'Observatoire enfin installé, nous avons souhaité nous assurer auprès de sa présidente, Mme Henriette Chaubon que ce dernier allait participer, dès maintenant, aux premières évaluations de la loi du 15 août 2014, en faisant le point, en toute indépendance, sur les outils dont le Ministère de la Justice dispose à cet effet. Toutefois, il ne semble pas que cela soit dans ses intentions premières.

Du caractère aléatoire des statistiques pénales et pénitentiaires

Les dernières statistiques disponibles du milieu ouvert datent du 1^{er} janvier 2015. Il en est de même pour les statistiques trimestrielles de la population sous écrou. Nous ne disposons plus non plus de la répartition des levées d'écrou selon le motif juridique. Ainsi nous ne pouvons plus connaître, chaque année le nombre de condamnés dont l'écrou a été levé, ni la part de ceux qui ont bénéficié d'une libération conditionnelle, ou libérés après un aménagement de peine sous écrou, ou libérés en fin de peine. Il est alors impossible d'évaluer la nouvelle procédure de libération sous contrainte. Comment expliquer une telle régression, depuis quelques années, dans les statistiques pénitentiaires ?

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi les statistiques sur les contraintes pénales prononcées, produites depuis le 1^{er} octobre 2014 par le Ministère de la Justice, ne sont pas régulièrement diffusées par ses soins, et ce en contradiction avec les règles de la statistique publique.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi les statistiques sur les contraintes pénales prononcées, produites depuis le 1^{er} octobre 2014, par le service statistique du Ministère de la Justice ne sont pas régulièrement diffusées par ses soins, et ce en contradiction avec les règles de la « Statistique Publique » (loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques) et avec les règles européennes de la probation - en particulier REP 104 et 106, pourtant considérées comme la charte d'action de l'administration pénitentiaire en ce qui concerne la prise en charge des condamnés en milieu ouvert.

Olivier Caquineau, *secrétaire général SNEPAP-FSU*,

Cécile Dangle, *présidente de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP)*,

Sylvain Lhuissier, *signataire à titre individuel, délégué général de « Chantiers-Passerelles »*,

Gabrielle Ripplinger, *présidente du Genepi*,

Alexis Saurin, *président de la Fédération des associations réflexion, action, prison et justice (FARAPEJ)*,

Pierre V. Tournier, *président de DES Maintenant en Europe*.

Pour aller plus loin : www.pierre-victortournier.blogspot.fr

Du côté des associations membres

- Les points Info Familles se poursuivent à Fleury-Mérogis -



Les Points info famille sont un projet porté par la FARAPEJ, imaginé par plusieurs membres et associations réunis par la fédération au sein du groupe de travail « La Famille à l'épreuve de la sanction pénale » ; ce groupe est plus particulièrement l'initiative d'Annick Dorléans, juriste à l'ARAPEJ.

De leurs travaux sont donc apparus les PIF, conçus comme des **lieux d'accueil, d'information et d'orientation offrant aux proches de personnes détenues des informations sur leur situation et sur les droits auxquels elles peuvent avoir accès**. En cela, ils s'inscrivent à proximité des prisons. Cela permet de répondre de manière spécialisée aux besoins liés à la détention d'un proche, de simplifier la démarche pour des familles, mais également de réduire l'appréhension des personnes à aller demander un accompagnement de droit commun.

A Fleury-Mérogis, **depuis novembre 2015**, une demi-journée par mois, deux permanences se tiennent : l'une est juridique, la seconde prend la forme d'échanges avec une psychologue autour de l'incarcération d'un proche.

Une dynamique est engagée : ces interventions sont appréciées par les familles et proches de personnes détenues ; les bénévoles de SEP 91 en soulignent l'utilité. La régularité des permanences, notamment d'information juridique, alliée à **l'implication des bénévoles de Soutien Écoute Prison de l'Essonne**, augmente par ailleurs les demandes, les personnes concernées commençant à identifier une source d'information complémentaire au sein du domaine pénitentiaire.

En conséquence, la Fédération souhaite non seulement poursuivre ce projet, mais également développer ces initiatives au sein d'autres établissements pénitentiaires franciliens, en lien avec plusieurs de ses associations membres agissant auprès d'autres prisons. Avis aux amateurs !



Pour plus d'informations et de précisions sur le projet, n'hésitez pas à contacter la Fédération :

farapej@farapej.fr

- L'ANVP s'engage dans la contrainte pénale -

Le mercredi 25 mai 2016 a marqué la concrétisation d'un long travail de réflexion et de concertation pour l'ANVP. En effet, l'association a signé avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, le protocole d'expérimentation des mesures de la « Loi Pénale ».

Ce protocole porte sur l'expérimentation de l'intervention de l'ANVP, sur les mesures de la Loi Pénale (Contrainte Pénale et Libération sous contrainte) et sur 4 sites expérimentaux (Longuenesse, Lyon, Nancy et Valenciennes). Au-delà de cette expérimentation et selon Paul Marconnot, président de l'association, il s'agit d'un « *acte fort d'ouverture vers l'environnement et de contractualisation avec l'Administration Pénitentiaire. En signant ce protocole, l'ANVP joue son rôle de "Témoin" vis-à-vis de la société en prenant le parti de mesures qui permettent d'éviter la sortie de la société (entrée en détention) ou de mieux revenir dans la société (sortie de détention). Elle devient "Acteur multiple" en complétant sa façon d'être utile à ses concitoyens* ».

- « A l'air libre », un documentaire sur la ferme de Moyembrie -
(en diffusion en festivals et en projection-débats entre juin 2016 et décembre 2017)



La **ferme de Moyembrie**, association adhérente à la Fédération, est au cœur de ce nouveau film de Nicolas Ferran et Samuel Gautier.

Nichée au fond d'une vallée picarde, une ferme unique en France accueille des détenus en fin de peine, sous le régime du placement extérieur. Une structure d'insertion singulière qui leur propose un logement, un travail, un accompagnement social et une vie communautaire riche et exigeante. Entourés de salariés et bénévoles, ces hommes tentent de se reconstruire et de rebâtir un véritable "projet de vie".

La FARAPEJ est partenaire du film, aux côtés d'autres associations nationales.

Pour en savoir plus : <http://www.alairlibre-lefilm.com/>

Pour organiser une projection : farapej@farapej.fr

Actualités des ressources en ligne

- Actualités de la Cour Européenne des Droits de l'Homme -

Les chroniques "Côté Cour EDH" permettent un accès à des informations et analyses juridiques dédiées à l'actualité des droits et libertés des personnes détenues telles que préservées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Lancées au début de l'année 2014, elles sont écrites par M. **Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public à l'Université de Caen-Normandie, et sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.farapej.fr/Dossiers/CoteEDH/>

Récemment parues :

- [Les détenus ne sont pas des travailleurs comme les autres !](#), mai 2016 ;
- [Accès à Internet : la Cour de Strasbourg entrouvre l'accès à Internet pour les personnes incarcérées](#), avril 2016 ;
- [Suicides en prison](#), mars 2016 ;
- [Actualités de la Cour européenne des droits de l'homme sur la prison](#), juin 2015. Intervention réalisée dans le cadre du 101e et dernier séminaire 'Enfermements, Justice et Libertés dans les sociétés contemporaines', animé par M. Pierre-Victor Tournier.

- États de la population pénale sous écrou -

76.601, 77.728, 78.305 79.422, 79.848, 79.902, c'est l'évolution de la population écrouée en France entre le 1er janvier et le 1er juin 2016. Alors qu'on frôle à nouveau les 80.000 personnes écrouées, le nombre de détenus en surnombres atteint lui aussi des sommets.

On le sait, en France, une personne sur mille est en prison. Plus précisément, au premier juin 2016, 68.542 personnes étaient détenues pour 79.902 personnes écrouées (cela inclut principalement les PSE et certains aménagements de peines comme les Placements à l'extérieur) et pour environ 250.000 personnes prises en charges par l'AP en comptant également le milieu ouvert.

La surpopulation carcérale se maintient et s'accroît: au 1er juin, il y a 58.683 places dites "opérationnelles" et comme certaines (4.256 places) ne sont pas occupées (établissements spécifiques ne pouvant pas aller au maximum de leur capacité, réparations, manque de personnel, établissement accueillant un certain type de personnes détenues, ...), on dénombre 14.115 détenus en surnombre (10% de plus qu'un an auparavant).

Concrètement, cela signifie qu'il y a environ 24 détenus en surnombre pour 100 places sur l'ensemble des établissements pénitentiaires et environ 40 détenus en surnombre pour 100 places si on se concentre sur les seules maisons d'arrêt.

Le nombre de détenu en surnombre a atteint ces derniers mois des niveaux qu'on n'avait plus vu depuis 2008. Il faut noter que sur ces 14.115 détenus en surnombre, 1.474 dorment sur un matelas posé à même le sol, soit plus de 40% de matelas de plus qu'un an plus tôt.

L'Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté (OPALE) entend proposer régulièrement un état de la population sous écrou, incluant notamment des statistiques et des indicateurs non publiés par le ministère de la justice. Cet observatoire est né de l'initiative de M. Pierre-Victor Tournier, directeur de recherche au CNRS (en retraite). Depuis l'année 2015, la FARAPEJ publie l'ensemble des statistiques d'OPALE sur son site internet, que vous pouvez retrouver à :

<http://www.farapej.fr/Dossiers/Opale/>

- Les Chroniques d'actualité -

La FARAPEJ publie périodiquement une chronique de l'actualité sous forme de revue de presse qui, sans viser l'exhaustivité, a pour but de mettre en relief certains événements passés qui auraient pu nous échapper.

Selon les mots de Pierre Delmas, président d'honneur de la fédération : *Il s'agit au fil des jours de recenser dans la presse des informations concernant non seulement les Palais de Justice, les établissements Pénitentiaires, les Commissariats de Police mais plus largement ce qui se passe à la marge de notre société d'exclusion. Nous ne pourrions pas dire ensuite : « nous ne le savions pas ». Tout ceci doit encore et toujours nous mobiliser !*

Pour en prendre connaissance : http://www.farapej.fr/Documents/Chronique_Actu/

Zoom sur l'actualité des films « prison »

La FARAPEJ entretient des contacts avec les différentes équipes des films suivants ! N'hésitez pas à nous contacter, notamment afin d'organiser des projections dans le cadre des prochaines JNP !

- « A l'air libre », de Nicolas Ferran et Samuel Gautier -

Voir présentation page précédente.

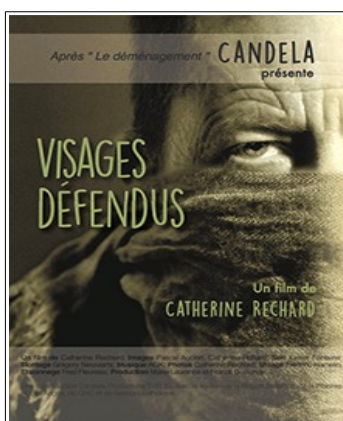
- « Le lendemain », de Magnus Von Horn -

John, encore adolescent, rentre chez son père après avoir purgé sa peine de prison et aspire à un nouveau départ. Mais la communauté locale n'a ni oublié, ni pardonné son crime. Dans l'impossibilité d'effacer son passé, il décide d'y faire face. Le film est sorti en salle le 1^{er} juin 2016, date à laquelle la FARAPEJ a organisé un débat, auquel participaient et Alexis Saurin, président de la FARAPEJ, et Alain Dru, chef de service éducatif à la PJJ et vice-président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.



- **« Visages défendus », de Catherine Réchard** -
 (sortie nationale prévue en novembre 2016)

Avec « Visages défendus », la photographe et documentariste Catherine RECHARD brise un tabou en recueillant le témoignage de personnes détenues sans cacher leurs visages. Le film offre la parole à des personnes détenues, actuelles ou libérées depuis peu, sans artifice pour gommer leur identité. Trois personnes, qui ont été détenues au cours de leur vie, précisent en quoi ce passage par la case prison les a changées, et au sein de la prison d'Épinal, un atelier de philosophie réunit quelques hommes.



Agenda de la Fédération

- **Les formations à Paris** -

- **Vendredi 8 juillet 2016 : La comparution immédiate**

Le recours à la comparution immédiate s'est développé. C'est un mode de jugement rapide qui permet de désengorger le fonctionnement du système judiciaire mais produit une sur incarcération. Les décisions sont peu motivées et peu comprises. Cette formation permet après une partie théorique présentant le cadre juridique et la réalité de la comparution immédiate, d'assister l'après-midi à des audiences de comparution immédiate au tribunal correctionnel de Paris, puis de faire un débriefing.

- **Vendredi 4 et samedi 5 novembre 2016 : Colloque sur les RPE**

Voir supra pour davantage d'informations

Pour vous inscrire, recevoir plus d'informations ou demander un devis pour une formation non programmée, merci de nous contacter à cette adresse : farapej@farapej.fr. Le programme des formations est régulièrement mis à jour sur le site internet : <http://formation.farapej.fr/>

Adhésion à la FARAPEJ et dons

Bulletin d'adhésion

Je souhaite adhérer à titre collectif à la FARAPEJ

Nom de l'organisme :

Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ:

Je suis membre d'une association adhérente à la FARAPEJ :

Je suis déjà adhérent et je renouvelle ma cotisation :

Les demandes d'adhésion sont à adresser au président avec la mention "adhésion", par courrier (22, rue Neuve des Boulets, 75011 Paris) ou par email à adhésion@farapej.fr. Les demandes sont examinées par les instances qui décident de les valider ou non.

L'adhésion est effective après versement de la cotisation dont le montant est de 100€ pour les associations, 10€ pour les personnes physiques. Les membres d'une association adhérente à la fédération peuvent bénéficier d'un tarif de cotisation réduit à 5€.

Je verse également un don de€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ.

Sachez que 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal.

Abonnement à la revue Prison-Justice

Je m'abonne à la Revue Prison Justice pour :

2 numéros : 10€

4 numéros + un ancien numéro offert : 20€

Commande à l'unité

Je commande un numéro de la revue Prison Justice (5€ par numéro) :

Mars 2016– « *Réflexion* : Quel métier que le nôtre ? *Action* : Associations, qu'en est-il de nos projets ? »

Février 2015 – Actes du colloque « Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale - du détenu malade au malade détenu ? »

Janvier 2014 – « *Réflexion* : Que penser en prison ? *Action* : L'expression en prison, un enjeu collectif »

Novembre 2012 – Actes du colloque des 20 ans de la FARAPEJ « La peine dans et hors les murs : l'enfermement en expansion ? »

Octobre 2011 – n°106 « *Réflexion* : Quelle est la tâche la plus urgente? *Action*: Entrées en relation »

Décembre 2010 – n°105 « La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ? »

Mai 2009 – n°103 « Quel nouveau paradigme pour la justice ? »

Informations

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

- les formations de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les activités de la FARAPEJ ? OUI – NON

Nom :		Prénom :	
Prénom :		Organisme :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone		Email :	
Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FARAPEJ, à : FARAPEJ, 22 rue Neuve des Boulets, 75011 PARIS			